

## LABEL DROIT DES USAGERS

Chaque année depuis 2011, l'ARS accorde aux établissements de santé un label « droit des usagers » visant à valoriser les expériences exemplaires et les projets innovants en matière de promotion des droits des usagers.

**Pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, le CHU de Rennes a été mis à l'honneur et reçoit donc le label « droit des usagers » pour la création de son comité mixte usagers professionnels de santé.**

Ce comité a pour objectifs de

- réunir des professionnels de santé, des représentants des usagers, des représentants d'associations à parité
- créer un espace de réflexions et d'échanges
- engager une relation partenariale usagers/professionnels de santé autour du parcours du patient
- définir des actions à mettre en œuvre pour favoriser l'implication des usagers et des associations dans les démarches d'amélioration de la qualité, de la sécurité des soins et de la promotion des droits du patient, de suivre leur mise en place et d'en dresser le bilan

Des groupes de réflexions se sont constitués en 2016 autour des thèmes de la charte du parcours du patient, des droits du patient, de l'environnement, de la sortie ou de la visite des accompagnants enfants. Les riches échanges des différents groupes ont permis de mettre en exergue des propositions d'actions validées par la directrice générale, Mme ANATOLE TOUZET qu'il conviendra de mettre en œuvre dès 2017 :

**Charte du parcours du patient** : rédaction d'une charte visant à promouvoir la relation partenariale nécessaire entre les professionnels de santé et les patients, le respect des droits des patients et la qualité du parcours de prise en charge

**Droits des patients** : aider les professionnels de santé pour parler de la personne de confiance et des directives anticipées avec les patients à travers des modules de formation/information e learning complémentaires aux ateliers déjà organisés sur ces thèmes mais aussi des cafés citoyens dans les unités de soins.

**Environnement** : intégrer les propositions du groupe dans les réflexions du schéma directeur immobilier de l'établissement.

**Sortie** : débattre ensemble dans chaque unité sur la question « c'est quoi une sortie réussie ? »

**Visite des accompagnants enfants** : créer un groupe de référents qui pourrait être une ressource pour les services d'hospitalisation.